



Panther Pro

Groupe **VSf**

CASHBACK BEG Valeo

NOVEMBRE 2026

Conditions de l'offre

L'offre commerciale présentée ci-dessous est valable pour l'ensemble des commandes de balais d'essuie-glace Valeo (structure référence PP-VAL*) réalisées par un même client sur le site panther-pro.fr entre le 1^{er} et le 30 novembre 2026 inclus.

Principe de l'offre

Dans le cadre de cette offre promotionnelle, Panther Pro récompense sous la forme d'une carte Illicado, les achats de balais d'essuie-glace VALEO de ses clients, en leur rétribuant un pourcentage de leur cumul d'achats réalisé sur cette catégorie au cours du mois de novembre 2026.



MÉCANIQUE PROMO

Le cumul de tous les achats de balais d'essuie-glace VALEO passés sur le site Panther Pro entre le 1^{er} et le 30 novembre 2026 pour un même compte client fera foi.

Le barème promo appliqué est le suivant :

- à partir de **600 € HT** : **5 %** rétribués sous la forme d'une carte physique Illicado
- à partir de **1 000 € HT** : **10 %** rétribués sous la forme d'une carte physique Illicado
- à partir de **2 000 € HT** : **15 %** rétribués sous la forme d'une carte physique Illicado
- à partir de **3 000 € HT** : **20 %** rétribués sous la forme d'une carte physique Illicado

PROFITER DE L'OFFRE !

Modalités d'attribution et de remise des lots

Sera pris en compte dans le calcul le montant HT facturé sur les références PP-VAL* entre le 1^{er} et le 30 novembre 2026 par compte client (Attention, l'offre n'est pas valable pour les clients bénéficiant de conditions spéciales préalables sur les balais d'essuie-glace).

Chaque client ayant remporté une carte cadeau Illicado à l'issue de l'opération sera visité par l'interlocuteur commercial de son secteur géographique pour lui remettre en main propre son lot.

Conditions d'éligibilité

L'offre est réservée aux clients professionnels disposant d'un compte Panther Pro actif.

Elle s'applique exclusivement aux commandes validées sur le site Panther Pro.

Responsabilité et réserve

Panther Pro se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler cette offre promotionnelle en cas de force majeure ou de dysfonctionnement indépendant de sa volonté, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour le client.